

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un répercussion sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez renseigner la fiche médicale confidentielle ci-dessous et la transmettre sous enveloppe cachetée au secrétariat.

A compléter obligatoirement si votre enfant est :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- susceptible de prendre un traitement d'urgence
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire (PAI)

ANNEE SCOLAIRE :/.....

NOM de l'enfant : Prénom :

Coordonnées de la personne à prévenir :

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Tél: Portable :

Régime alimentaire particulier :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur : Tél. :

Observations particulières :

Ordonnance de traitement médical obligatoire. (Les restrictions alimentaires d'ordre personnel ou religieux n'entrent pas dans ce cadre)

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le Collège pour établir avec vus, si nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé, conformément à la circulaire N)2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal date **Signature**

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille